

Goma, le 25 Octobre 1958.



A MONSIEUR LE GOUVERNEUR GENERAL  
DU CONGO BELGE ET DU RWANDA-URUNDI  
LEOPOLDVILLE.

Monsieur le Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de solliciter par la présente, de votre haute bienveillance, l'autorisation de pouvoir continuer mes transports publics, ordonnance N° 52/254 du 21 Août 1958, services publics d'autobus.

Je ne perds de vous remettre en

annexe :

- le projet d'établissement contenant tous les renseignements prévus.
- certificat de bonne conduite, vie et moeurs, et civisme.
- copie de la lettre N° 705/W.4 émanant du poste de Luofu.
- une carte à l'échelle de 1/500.000.
- identité du demandeur congolais.

De plus, je compte à l'ici la fin de l'année pouvoir tripler le tronçon GOMA/BUTEMBO.

Un service journalier est en fonction entre KISENYI - GOMA - SAKE.

J'ose espérer que vous voudrez bien examiner le présent dossier avec toute la bienveillance qui vous caractérise.

Je vous prie de croire,

Monsieur le Gouverneur Général, l'assurance de ma haute considération,

P. Goetstouwers.